



## BALADE VELO



### ANIMATEUR – CHARTE

Les lieux de départ permettent de sillonner avec des variantes de parcours sans avoir à transporter son vélo.



Jean-Pierre LETOMBE  
06 80 89 63 98

### CHARTRE DE LA PRATIQUE DU CYCLOTOURISME

- Cette activité convient à toutes les personnes désirant pratiquer une activité cyclotourisme au sein de l'A4S.
- Sont admis VTT, VTC, Vélos à assistance électrique compris.
- Les vélos de route ne sont pas adaptés à notre pratique.
- Le vélo doit être en bon état et la tenue adaptée.
- Le pratiquant doit être muni d'un kit de réparation, d'un bidon d'eau et de quoi se restaurer (fruits secs, banane, barres de céréales, etc.).
- Il est impératif de respecter l'esprit de groupe.
- Les parcours sont susceptibles d'être modifiés.
- En l'absence d'animateur, la sortie est annulée.

**LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE**